

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2022

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Stéphanie GAY - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Cécile AMIOT– Corinne SIRUGUE -

Excusé(s) : Stéphanie GAY procuration à Cécile AMIOT
Thierry MACAIRE procuration à Jean-Claude GUENEAU
Frédéric LHUILLIER procuration à Virginie BEGIN
Corinne SIRUGUE procuration à Stéphanie MEVOLHON
Alban JOURDHIER procuration à Lionel BANDI

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Fernand GUIRAO

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 Avril 2022

Le compte rendu de la séance du 7 Avril 2022 est adopté à l'unanimité.

I – DEVIS TRAVAUX PLACE

La deuxième tranche concernant les travaux de la place a été relancée. (La première tranche concernait le recalibrage de la RD20G). La commune était en attente des subventions demandées au Conseil Départemental. Cette subvention de 22 620€ étant accordée, le conseil doit valider le devis de l'entreprise Noirots s'élevant à 81 620 € HT. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Noirots à l'unanimité.

II – LOGEMENT ANCIENNE ECOLE

Pour rappel, le marché de l'entreprise RPEI concernant le lot 10 a été dénoncé par délibération du 09 mars 2022, suite à de nombreux manquements. L'entreprise RPEI ne répondant à aucun des courriers envoyés par la commune suite à la réception de travaux faisant apparaître de nombreuses réserves, un devis a été demandé à l'entreprise Thomassin pour terminer les travaux de façade et lever ces réserves. Le devis s'élève à 3787€ HT. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Thomassin à l'unanimité.

III – DEVIS PRESTATION SITE INTERNET

La gestion du nouveau site internet s'avère être très chronophage et compliquée pour les membres du conseil. La pratique n'est pas assez régulière pour que les réflexes soient pris. Un devis a été demandé à la personne ayant géré les modifications récentes (changement récent d'hébergeur et nouveau site). Le devis est chiffré sous forme de forfait horaire qui s'élève à 50€ HT / heure. Le travail pourrait se faire à distance afin de limiter les frais de déplacement.

Le conseil valide ce devis et souhaite commencer par un contrat d'un an afin de tester cette solution.

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité avec le contrat d'un an.

IV – MODIFICATION STATUTS SIVOS

La dénomination du SIVOS retenue par le répertoire SIREN est « SIVOS CHARREY SAONE ESBARRES MAGNY »

Cette dénomination pose problème auprès des organismes (trésors public...) car il ne correspond pas aux entêtes officiels du SIVOS.

Afin de régulariser la situation, il est demandé aux trois communes composant le SIVOS de bien vouloir délibérer pour que les statuts soient modifiés. L'appellation officielle du SIVOS est donc : « SIVOS CHARREY-ESBARRES-MAGNY »

Le conseil valide à l'unanimité cette modification de statuts.

V – PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

Un nouveau décret entrant en vigueur le 01 juillet 2022, prévoit de rendre obligatoire la publication dématérialisée sur le site des collectivités les actes officiels, notamment les comptes-rendus des conseils municipaux. L'affichage ou la publication sous forme papier ne sera plus obligatoire.

Il est rappelé que cette dématérialisation existe déjà à Esbarres. Le maire souhaite que l'affichage sous forme papier soit maintenue car malgré tout, un bon nombre de personne ne possède pas de matériel informatique, de connexion ou, tout simplement préfère cette méthode.

Le conseil valide à l'unanimité le maintien de l'affichage en version papier sur le panneau d'affichage.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Avis PPRI de la Vouge : Un nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondations a été validé. La commune d'Esbarres est faiblement concernée, la Vouge passant le Quartier Neuf.

Ce PPRI est consultable en mairie.

2/ Les comptes-rendus des conseils municipaux seront maintenant dénommés « Procès-verbal ». Ils seront mis en ligne sur le site de la commune et affichés en version papier sur le tableau d'affichage.

3/ Le prochain recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. La dématérialisation sera privilégiée tout en maintenant la possibilité du questionnaire papier. La commune recherche donc un coordinateur et deux agents recenseurs.

4/ La mise en peinture des fenêtres, portes et volets des appartement du 78 grand chemin de Charrey est prévue. Montant des travaux 2884,29€

Séance levée 21h30